

Rapport du Président

Séance Publique du
vendredi 18 mars 2016

7^{ème} **Commission**
N° CG-2016-2-7-1

Service instructeur

DECS - Service de la culture et du patrimoine

Services consultés

Service de la Culture et du Patrimoine
Service des Archives départementales
Service de la Médiathèque départementale

POLITIQUE DE LA CULTURE ET DU PATRIMOINE

Résumé : Le budget consacré à la politique culturelle et patrimoniale s'élève, en 2016, à 7 251 648 € de crédits de paiement, dont 2 106 148 € en investissement pour les subventions à nos partenaires et 5 145 500 € en fonctionnement pour honorer nos engagements obligatoires -Archives Départementales, lecture publique et Schéma de développement des enseignements artistiques- et poursuivre nos actions volontaristes dans un cadre multi partenarial.

Pour l'année 2016, malgré un cadre budgétaire contraint, le soutien à la culture et à la valorisation du patrimoine demeure une priorité pour le Département.

En effet, les pratiques artistiques et culturelles représentent un enjeu social et sociétal de première importance : elles favorisent l'épanouissement personnel et participent au renforcement des liens sociaux et à l'exercice d'une citoyenneté active.

Par ailleurs, la culture est aussi un levier de développement économique et touristique. Les festivals, l'audiovisuel, le spectacle vivant, l'édition, le patrimoine, les industries créatives et numériques sont d'importants vecteurs d'emplois et d'activités de service ; en cela ils contribuent aussi à l'attractivité des territoires.

S'appuyant sur les conclusions de l'évaluation de la politique culturelle départementale qui illustre notre capacité collective à réinterroger nos pratiques et à les adapter aux nouvelles réalités, notre collectivité s'attachera à définir ses priorités en matière culturelle, puis à les décliner de façon opérationnelle dès 2016.

Pour une lecture globale de l'action culturelle en 2016, il est précisé que les crédits concernant les dispositifs culturels, intégrés dans les CTV 2014/2019 en raison de leur dimension territoriale et inscrits à la Direction à l'Action Territoriale (DAT), sont indiqués dans le présent rapport, pour mémoire.

L'année 2016 sera également marquée par l'achèvement des travaux de la médiathèque d'Altkirch, dont l'ouverture au public est prévue au mois de juin.

La dimension mémorielle, quant à elle, continuera d'être accompagnée tant sur des sites emblématiques de l'histoire du Haut-Rhin –labellisation UNESCO en cours– que sur des réalisations locales à large rayonnement –itinérance d'expositions, colloques.

Les crédits ainsi dédiés à la politique culturelle et patrimoniale départementale s'élèvent à 7 251 648 € dont 5 145 500 € au titre du fonctionnement et 2 106 148 € au titre de l'investissement. Les recettes prévisionnelles sont quant à elles estimées à 26 100 €.

BUDGET PRIMITIF	FONCTIONNEMENT				INVESTISSEMENT			
	BP 2015	CA 2015	BP 2016	% BP 2015/2016	BP 2015	CA 2015	BP 2016	% BP 2015/2016
<i>Développement Culturel</i>	3 709 000	3 653 541	2 890 000	-22%	56 000	51 398	94 000	68%
dont expressions artistiques	359 000	313 000	300 000	-16%				
dont lieux de diffusion et opérateurs culturels	1 677 120	1 681 000	1 470 000	-12%	50 000	50 000	90 000	80%
dont équipements à vocation culturelle					6 000	1 398	4 000	-33%
dont enseignement artistique et pratique	1 641 880	1 629 664	1 089 000	-34%	0			
dont opération collège au cinéma	30 000	29 877	30 000	0%				
dont autres	1 000	0	1 000	0%				
<i>Patrimoine</i>	2 061 390	2 185 295	1 743 500	-15%	2 050 000	697 776	1 908 000	-7%
dont patrimoine protégé	1 861 390	1 855 295	1 723 500	-7%	440 000	145 536	446 000	1%
dont patrimoine non protégé	200 000	330 000	20 000	-90%	60 000	0	60 000	0%
dont soutien aux musées					1 550 000	552 240	1 402 000	-10%
Total Budget Culture et Patrimoine	5 770 390	5 838 836	4 633 500	-20%	2 106 000	749 174	2 002 000	-5%
Médiathèque	487 000	459 864	462 000	-5%	125 220	33 897	66 148	-47%
Archives départementales	56 500	51 955	50 000	-12%	40 000	26 833	38 000	-5%
TOTAL	6 313 890	6 350 655	5 145 500	-19%	2 271 220	809 904	2 106 148	-7%

I - CULTURE ET PATRIMOINE

L'action du Conseil départemental en faveur de la Culture et du Patrimoine se caractérise par la volonté de promouvoir une culture diversifiée, de qualité, de proximité, accessible à tous les publics, notamment les plus fragiles.

Ces axes prioritaires sont déclinés sur toute la chaîne d'activité de la culture, au travers de dispositifs volontaristes en faveur des acteurs du spectacle vivant comme du patrimoine muséal, castral et mémorial qui tous contribuent à l'attractivité du département.

Par ailleurs, le Conseil départemental met en œuvre le Schéma des Enseignements artistiques (SDEA), compétence obligatoire au titre de laquelle il est fortement mobilisé pour soutenir la vitalité des pratiques amateurs, traditionnellement ancré dans les territoires du Haut-Rhin.

En 2015, dans le cadre des Contrats de Territoire de Vie 2014/2019, 471 417 € de subventions concernant 6 projets structurants relevant des politiques du Développement Culturel, de soutien au patrimoine et aux musées sont en cours de réalisation. Parallèlement, 11 projets d'intérêt local ont été engagés pour un montant global de 254 126 € et 3 projets au titre du guide des aides pour la somme de 142 350 €. Il est rappelé que les crédits d'investissement prévus pour les projets à dimension culturelle retenus dans les CTV et inscrits au budget de la DAT s'élèvent à **9 248 048 €** d'Autorisations de Programme sur la période 2014/2019.

Pour 2016, malgré un contexte de forte tension budgétaire, le crédit global de **6 635 500 €** sollicité et mobilisé pour la Culture et le Patrimoine, permettra de rester aux côtés du secteur culturel, du monde associatif comme des collectivités, engagées dans le développement, la préservation, la valorisation, l'animation, la médiation, la transmission....., tout en recherchant l'efficacité et la lisibilité de l'action départementale.

Politiques	Fonctionnement		% BP 2015/2016	Investissement		% BP 2015/2016	Total Crédits 2015	Total Crédits 2016	% BP 2015/2016
	BP 2015	BP 2016		BP 2015 (CP)	BP 2016 (CP)				
Culture (371)	3 709 000 €	2 890 000 €	-22%	56 000 €	94 000 €	68%	3 765 000 €	2 984 000 €	-21%
Patrimoine (014)	2 061 390 €	1 743 500 €	-15%	2 050 000 €	1 908 000 €	-7%	4 111 390 €	3 651 500 €	-11%
Total	5 770 390 €	4 633 500 €	-20%	2 106 000 €	2 002 000 €	-5%	7 876 390 €	6 635 500 €	-16%

A. CREDITS DE FONCTIONNEMENT

1- Promouvoir une offre culturelle et patrimoniale plurielle et accessible

La recherche par le Département d'une offre culturelle et patrimoniale accessible à tous les publics et irriguant l'ensemble des territoires, avec une attention à la création, à l'innovation et à l'emploi, se traduit par un soutien à l'animation du patrimoine, aux projets touchant toutes les expressions artistiques, aux lieux de diffusion et opérateurs culturels ainsi qu'aux collectivités engagées dans une démarche culturelle pour leur territoire.

Au regard de l'évaluation des politiques culturelles, des évolutions pourront se concrétiser dès cette année au titre de ces dispositifs, notamment en termes de transversalité et d'apport en ingénierie et conseils.

1.1 - L'Animation du Patrimoine (D011 ; D012)

Le Département est fortement engagé en faveur du soutien au patrimoine muséal, castral et mémoriel, qu'il soit protégé ou non protégé, pour sa restauration, sa préservation, son animation et sa valorisation.

Le crédit sollicité pour 2016 de **1 743 500 €**, s'adresse à des musées développant un projet culturel et scientifique, des syndicats mixtes (Hohlandsbourg, Mémorial Alsace-Moselle) ou des structures associatives œuvrant pour la valorisation et l'animation du patrimoine castral et mémoriel.

En 2015, ce sont près de 18 partenaires qui ont été soutenus dans ce cadre, dont le Musée de l'Impression sur Etoffes, le Musée Unterlinden, l'Association pour la Gestion et l'Animation du Parc Textile de Wesserling, l'Ecomusée, le Pôle d'Archéologie Interdépartemental Rhénan, la Fédération des Sociétés d'Histoire...

En 2016, tant les actions de médiation que la dimension touristique dans le cadre d'une mise en réseau dynamique de ces structures seront davantage encouragées ou initiées par le Département.

1.2 - Les Expressions Artistiques (D021)

Le crédit sollicité pour 2016 de **300 000 €**, permet d'accompagner les projets culturels associatifs ou de collectivités, dans toute leur diversité et activité. Parmi elle, la diffusion musicale, avec les festivals ou la programmation de saison, particulièrement riche dans le département, y occupe une place prépondérante.

La création théâtrale et chorégraphique, peu représentée ces dernières années, a toutefois donné des signes de développements nouveaux en 2015, avec l'arrivée de jeunes compagnies sur la scène haut-rhinoise.

Au total, ce sont en moyenne pas moins de 70 projets que le Département soutient annuellement.

1.3 - Les Lieux de Diffusion et Opérateurs Culturels (D022)

Le crédit sollicité pour 2016 de **1 470 000 €**, s'adresse à des acteurs culturels de proximité ou des scènes labellisées qui mettent en œuvre des missions de service public et développent une programmation culturelle professionnelle.

En 2015, 11 structures ont été soutenues dans ce cadre dont les Dominicains, l'Agence Culturelle d'Alsace, la Comédie de l'Est, la Filature, le Noumatrouff, le Centre Rhénan d'Art Contemporain...

A noter, pour mémoire, qu'à ce crédit s'ajoute un montant de **110 000 €**, inscrit au budget de la Direction de l'Action Territorialisée (DAT) pour les Contrats de Territoire de Vie (CTV), en faveur de 6 structures culturelles à rayonnement territorial, portant ainsi le montant total pour ce dispositif à **1 580 000 €**.

Le soutien du Département intervient principalement au travers de conventions de partenariat qui intègrent ses orientations pour la Culture, notamment sa volonté de valoriser les compagnies régionales, d'encourager les démarches de réseaux et les actions de médiation en faveur de publics relevant de ses compétences.

A cet égard, plusieurs scènes conventionnées ont particulièrement bien répondu à cette dernière attente (les Dominicains, la Filature, la Comédie de l'Est, l'Opéra du Rhin, etc...) en co-construisant avec le Département, dans une approche transversale autour du lien culture-social, des actions de médiation sur mesure.

Cette démarche, qui va dans le sens des recommandations de l'évaluation, sera poursuivie et renforcée avec les structures soutenues au titre de ce dispositif.

1.4 - Le Développement Culturel des Territoires

Cette politique est intégrée dans les CTV et à ce titre les crédits correspondants d'un montant de **233 000 € sont inscrits au budget de la DAT**.

Pour mémoire, il s'agit de soutenir, au travers de Contrats Culture, des collectivités engagées dans une démarche de développement culturel pour leur territoire (Ville de Mulhouse, Communautés de Communes Thann/Cernay et Illfurth).

Ce dispositif, initié il y a une dizaine d'années, fera l'objet d'une réflexion en 2016 ; si son fondement reste d'actualité, notamment au regard de la volonté du Département d'inscrire la culture au cœur du développement et de l'attractivité des territoires, ses modalités pourraient être revues à l'aune des recommandations de l'évaluation.

1.5- Animation culturelle dans les locaux de l'hôtel du Département (D022)

Dans le cadre de l'ouverture de l'hôtel du Département au grand public, des manifestations à caractère culturel, permettant de valoriser la diversité des disciplines artistiques et l'engagement du Département en leur faveur, peuvent y être accueillies.

A ce titre, il est proposé de prévoir un crédit de **1 000 €** pour concrétiser, le cas échéant, ce type de démarche.

2- Favoriser la transmission des savoirs et encourager les pratiques

L'éducation, la sensibilisation des publics, la médiation... pour un partage des connaissances et des valeurs, porteuses d'enjeux de citoyenneté particulièrement cruciaux face aux tensions actuelles de la société, sont au cœur de l'action culturelle du Département.

Il est ainsi fortement mobilisé sur le champ éducatif en intervenant de façon volontariste au titre de l'opération « collège au cinéma » mais également et essentiellement en faveur de l'enseignement artistique, au terme d'une compétence obligatoire.

2.1 - Collège au Cinéma (D025)

Dispositif partenarial national d'éducation à l'image auquel le Département a adhéré, cette opération a concerné 41 Collèges et près de 4 000 élèves l'année scolaire 2014/15 pour lesquels le Conseil départemental prend en charge le prix des billets d'entrée.

Pour l'année scolaire 2015/2016, l'inscription d'un crédit constant de **30 000 €** est sollicité pour la mise en œuvre de cette action dont les modalités et l'engagement des différents partenaires (DRAC, Académie de Strasbourg et Alsace Cinémas) sont formalisés dans une convention jointe en annexe 1 au rapport.

Afin de permettre de renouveler cette proposition d'éducation artistique, qui remporte chaque année un grand succès auprès des collèves, il vous est d'ores et déjà proposé de valider le principe de sa reconduction pour l'année scolaire 2016/17.

2.2 - Enseignement Artistique et Pratique (D026)

a) Le Schéma Départemental des Enseignements Artistiques (SDEA)

Outil de développement et d'animation des territoires, le Schéma 2013-2017, avec ses objectifs de diversification de l'offre d'enseignement, de qualification professionnelle et d'accessibilité, a joué un rôle important dans la structuration et la professionnalisation du milieu, confirmé par les conclusions de l'évaluation.

En 2015, il a permis de soutenir 82 écoles de musique, 22 de danse et 19 de théâtre, ainsi que 3 conservatoires ; ce sont ainsi près de 11 000 élèves qui contribuent à la vitalité des pratiques artistiques et l'animation des territoires.

Il est précisé que le crédit en faveur des écoles est intégré aux CTV et inscrit au budget de la DAT, à hauteur de **590 000 €**, auquel il convient d'ajouter le montant de **294 000 €** en faveur des conservatoires, sollicité au titre du budget de la Culture.

b) Les acteurs concourant au Schéma

En complément de l'aide aux structures d'enseignement, le Département soutient différents acteurs qui contribuent à la déclinaison de l'un ou l'autre volet du Schéma, telle la formation des encadrants ou la qualification des pratiques amateurs collectives.

La Fédération des Sociétés de Musique d'Alsace (FSMA) et Mission Voix Alsace (MVA) sont, à cet égard, des structures ressources très actives pour le milieu amateur, œuvrant en synergie sur des axes partagés avec les partenaires institutionnels : lien social et accessibilité, territoires, articulation enseignement-pratique...

Le Conseil Départemental pour la Musique et la Culture (CDMC), outil d'appui à l'action départementale pour la mise en œuvre du Schéma, a, de son côté, recentré son projet associatif sur son rôle d'expertise-conseil auprès des écoles relevant du Schéma et d'animateur du réseau des pratiques amateurs. Cette évolution autour d'une équipe resserrée a permis de répondre à l'objectif de réduction significative de ses coûts de fonctionnement.

Dans ce contexte, pour 2016, il est proposé d'inscrire un crédit de **795 000 €** pour les acteurs concourant au Schéma.

Au total, le crédit à inscrire au budget de la Culture pour la politique « Enseignement Artistique et Pratique » s'élève à **1 089 000 €**.

B. CREDITS D'INVESTISSEMENT

Politiques	Autorisations de Programme (AP)		% BP 2015/2016	Crédits de Paiement (CP)		% BP 2015/2016
	BP 2015	BP 2016		BP 2015	BP 2016	
Culture (371)	50 000 €	94 000 €	88%	56 000 €	94 000 €	68 %
Patrimoine (014)	790 000 €	683 818 €	- 13%	2 050 000 €	1 908 000 €	- 7 %
Total	840 000 €	777 818 €	- 7%	2 106 000 €	2 002 000 €	- 5 %

Au titre du Développement Culturel, ils concernent un programme visant les équipements des studios de répétition pour la pratique des Musiques Actuelles relevant du guide des aides ainsi que les dépenses d'investissement au titre de la convention de partenariat avec les Dominicains de Haute-Alsace.

Pour 2016, il vous est proposé d'inscrire **94 000 €** en autorisation de programme et crédits de paiement.

Au titre du Patrimoine (protégé et non protégé, musées) une autorisation de programme de **683 818 €** et des crédits de paiement de **1 908 000 €** sont sollicités pour 2016. Ces crédits permettront de financer des travaux d'entretien, de mise en sécurité, d'aménagement sur le patrimoine culturel, castral et muséal (Contrat de Plan Etat-Région) ainsi que des dépenses d'investissement aux termes de conventions de partenariat avec l'Association du Parc de Wesserling et l'Ecomusée.

Une recette d'investissement de 10 000 € est prévue au titre du patrimoine protégé.

Dérogation au règlement financier départemental en faveur de l'Association de l'Ecomusée d'Alsace

Le Conseil départemental du Haut-Rhin apporte un soutien financier en faveur de l'Association de l'Ecomusée d'Alsace (AEA) tant pour son fonctionnement que ses projets d'investissement, formalisé au travers de deux contrats pluriannuels associant également la Région. La convention cadre d'investissement étant arrivée à échéance au 31 décembre 2015, il a été convenu avec l'AEA et la Région, d'inclure dans un avenant n° 2 à la convention cadre de fonctionnement 2014 à 2016, la partie dédiée à l'investissement au titre de 2016.

Compte tenu des travaux à réaliser et du besoin en trésorerie de l'Association pour y faire face, il vous est proposé de prévoir une possibilité de dérogation au règlement financier départemental afin de pouvoir lui verser notre subvention d'investissement annuelle en fonction de l'avancement des travaux et sur présentation des factures.

Aussi, par dérogation au règlement financier approuvé par le Conseil départemental, il est proposé que la subvention d'investissement soit versée en trois fois :

- une avance de 35 % du montant de la subvention votée après signature de l'avenant et au vu de la demande écrite formulée par AEA ;
- un acompte de 35 % du montant de la subvention votée pour l'exercice considéré au 30 juin de l'exercice en cours, sur présentation de justificatifs attestant d'un montant cumulé de dépenses pour l'avance précitée et le présent acompte d'au moins 70 % des dépenses prévues ;
- le solde, sur la base des dernières factures acquittées au cours de l'exercice considéré.

II - MEDIATHEQUE DEPARTEMENTALE POLITIQUE DE DEVELOPPEMENT DE LA LECTURE PUBLIQUE

La politique de Lecture Publique du Conseil départemental du Haut-Rhin reste ancrée dans une volonté de proximité qui se manifeste par une desserte systématique de tous les Haut-Rhinois se matérialisant par un accès à une bibliothèque ou aux médiabus.

Mais au-delà de favoriser l'accès du plus grand nombre aux documents et aux collections, la Médiathèque départementale assure aussi un rôle déterminant en matière de formation, de conseil, d'expertise auprès des bibliothèques du réseau afin d'en faire des espaces d'échange, de sociabilité, des lieux ouverts au monde et aux autres.

C'est dans cette perspective que le Conseil départemental soutient notamment des animations et manifestations proposées dans les territoires. Enfin, dans un souci d'amélioration continue de la qualité de services offerts aux usagers, la Médiathèque départementale poursuit ses efforts d'innovation tant en matière de ressources informatiques et numériques qu'en développant des produits « maison » du type musikiosk, malle DVD et malle jeux vidéos. Une offre de prêt de livres numériques sera lancée au premier semestre 2016.

Afin de poursuivre ses missions en 2016, il vous est proposé d'inscrire une enveloppe globale de crédits de paiement de **528 148 €** pour la mise en œuvre des différentes missions de la Médiathèque départementale, hors Contrats de Territoires de Vie (CTV), dont 462 000 € en crédits de fonctionnement et 66 148 € en crédits d'investissement. Les recettes de fonctionnement quant à elles sont estimées à 12 100 €.

A titre d'information, il est rappelé que le projet de construction de la Médiathèque du Sundgau à Altkirch est estimé à 5,8 M€ HT, dont 3,7 M€ de travaux sont pris en charge par le Conseil départemental du Haut-Rhin. La Direction Régionale des Affaires Culturelles subventionne ce projet pour un montant prévisionnel de 1,23 M€, dont 822 667 € ont déjà été perçus par le Département depuis 2013. La Médiathèque du Sundgau devrait ouvrir ses portes au public en juin.

Par ailleurs, les aides au fonctionnement des médiathèques de bassin de vie de Cernay et de Sierentz sont estimées à **105 695 €** pour 2016 ; l'inscription des crédits est sollicitée au niveau de la Direction de l'Action Territorialisée (DAT) et intégrée dans les CTV 2014-2019. L'enveloppe totale en faveur de la Médiathèque départementale s'élève ainsi à un montant total estimé à **633 843 €**.

A. CREDITS DE FONCTIONNEMENT

Politiques	Dépenses de Fonctionnement		% BP 2015/2016	Recettes de fonctionnement		% BP 2015/2016
	BP 2015	BP 2016		BP 2015	BP 2016	
Fonctionnement MD (D632)	480 000 €	455 000 €	-5,21%	4 000 €	12 100 €	202,5 %
Subventions (D732)	7 000 €	7 000 €				
Total	487 000 €	462 000 €	-5,42 %	4 000 €	12 100 €	202.50%

1. Permettre la réalisation des missions de la Médiathèque Départementale (D632)

Pour continuer à proposer une offre de lecture publique de qualité à destination des Haut-Rhinois (préparation de l'ouverture de la Médiathèque du Sundgau, offre d'animation et de formation variée, des collections récentes et mises à jour, développement d'une offre numérique), le montant des dépenses correspondant au fonctionnement de la Médiathèque Départementale est proposé à hauteur de **455 000 €** pour l'année 2016.

1.1 - Acquisition et équipement de documents (363 200 €)

21 364 documents dont 16 260 livres, 2 239 périodiques, 1 267 CD, 91 vinyles, 1 425 DVD et 82 jeux vidéos ont été acquis et mis à disposition du public en 2015. Six offres d'abonnements numériques (Publie.net, Le Kiosk, Toutapprendre.com, Médiathèque numérique, 1DTouch et MusicMe) permettent au public haut-rhinois d'accéder en ligne à une offre de littérature, de magazines, de formation, de vidéo et de musique. Ces ressources numériques en ligne sont accessibles à tous les Haut-Rhinois inscrits dans une bibliothèque du réseau ou dans un médiabus.

En 2016, un crédit d'acquisition documentaire de **346 500 €** est dédié à cette rubrique. Une nouvelle offre de livres numériques sera proposée aux lecteurs en 2016.

1.2 - Formation des bibliothécaires du réseau (15 000 €)

En 2015, le budget affecté à la rémunération d'intervenants spécialisés pour la formation continue des bibliothécaires ou des partenaires du réseau départemental s'élevait à 17 000 €. 334 stagiaires ont participé à 33 jours de formation, consacrés à la gestion des bibliothèques, à la politique documentaire, à la connaissance de genres littéraires ou musicaux particuliers et à l'action culturelle en bibliothèque.

En 2016, 38 jours de formations sont programmés pour un montant de **15 000 €**. Certaines formations seront organisées en lien avec les animations, notamment « Art et bande dessinée » pour *le 68 fait des bulles* ou « Les représentations du féminin dans l'album jeunesse » pour *Bibliothèques à la Une*. Plusieurs formations relèvent de la culture professionnelle comme la musique japonaise, le cinéma asiatique, l'internet et les ressources numériques pour les enfants ou le jeu vidéo en bibliothèque. D'autres formations intègrent une dimension plus méthodologique autour de l'action culturelle en direction des enfants ou sur « Travailler en réseau de bibliothèque ».

1.3 - Action culturelle (58 900 €)

La Médiathèque Départementale a poursuivi ses actions d'animation autour de la lecture, en partenariat avec les bibliothèques du réseau, les collèges et les lycées, les maisons de retraite et la Maison Centrale d'Ensisheim, s'inscrivant pleinement dans les recommandations de l'évaluation de la politique culturelle départementale.

Bilan des grandes manifestations départementales en 2015 :

En 2015, les manifestations organisées en réseau avec les bibliothèques du département ont attiré 2 306 personnes soit 300 personnes de plus qu'en 2014. De la thématique « Peut-on rire de tout » au spectacle de contes en passant par le blues et l'accueil d'écrivains pour la jeunesse, l'éclectisme et la qualité de la programmation permettent non seulement de fidéliser le public mais aussi d'attirer de nouveaux publics.

Actions de terrain

L'action auprès des publics particuliers s'est développée autour des personnes âgées dans les maisons de retraite ainsi qu'auprès des détenus de la Maison Centrale d'Ensisheim et de la Maison d'Arrêt de Colmar.

En 2015, la Médiathèque départementale a continué à structurer un réseau des animateurs de bibliothèques dans les établissements pour personnes âgées grâce à une journée professionnelle. Par ailleurs, des expérimentations numériques se poursuivent avec l'Institut pour Déficiant Sensoriel du Phare (Illzach) et avec l'EHPAD du Brand (Turckheim).

Manifestations prévues en 2016 :

Les temps forts de l'action culturelle seront organisés en avril, en juin et en octobre : ces manifestations sont proposées aux bibliothèques municipales, aux maisons de retraite ainsi qu'à la Maison Centrale d'Ensisheim conformément aux objectifs de territorialisation de l'action culturelle du Conseil départemental.

- Le Festival de la Bande Dessinée aura lieu en février. Il sera consacré à « La bande dessinée et l'art ».
- Bibliothèques à la Une est prévue en avril, sur le thème « Egalité Femmes / Hommes ».
- Les Saveurs musicales auront lieu en juin autour de la musique japonaise.
- « Vos oreilles ont la parole », festival de contes organisé en partenariat avec la Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin se déroulera en octobre.
- Les micros tournées mensuelles se poursuivent avec la participation d'artistes musicaux régionaux dans les médiabus.
- Participation au Salon du livre à Colmar en novembre, avec en amont l'organisation de rencontres d'auteurs en partenariat avec des collèges. Une contribution aux frais d'un montant de 95 € sera versée par les établissements scolaires participants. Une convention sera conclue avec chacun d'eux en ce sens, le modèle-type ayant été approuvé par délibération n° CG-2015-2-7-2 du 19 février 2015. La recette de fonctionnement est estimée à 1 200 €.
- Un week-end d'inauguration pour l'ouverture de la Médiathèque du Sundgau à Altkirch est prévu fin juin. Des frais de réception estimés à 100 € sont proposés à cet effet à l'inscription des crédits pour 2016.

1.4- Fonctionnement de la Médiathèque Départementale (17 900 €)

Afin d'assurer le fonctionnement de la Médiathèque Départementale, des dépenses estimées à **16 700 €** sont prévues en documentation technique, périodiques professionnels et acquisition de sacs à destination des lecteurs du médiabus et de la Médiathèque du Sundgau. Sont inclus également dans ces dépenses les frais liés aux consommables du distributeur de boissons de la Médiathèque départementale du Sundgau.

2. Soutenir des associations et autres organismes de droit privé (D732)

Un crédit de fonctionnement de **7 000 €** est inscrit pour l'exercice 2016, au titre des opérations suivantes :

• Associations des Donneurs de Voix de Colmar et Mulhouse (2 000 €)

Ces associations qui enregistrent des textes à l'intention des aveugles et malvoyants bénéficient de subventions annuelles de fonctionnement.

Les crédits de **2 000 €** inscrits en 2016 restent stables par rapport à l'année 2015.

• Aide à la réalisation d'un film documentaire sur le médiabus (5 000 €)

L'association Zest a réalisé un film documentaire sur le médiabus du Haut-Rhin, mettant en scène tant le travail de proximité, de médiation et de lien social joué par les bibliothécaires que le plaisir et la découverte culturelle du côté des lecteurs.

Après un premier soutien pour la phase réalisation en 2015, des crédits à hauteur de **5 000 €** sont inscrits pour finaliser la phase montage de ce documentaire, pionnier du genre et qui a vocation à être diffusé largement.

Pour mémoire, l'aide au fonctionnement prévue pour les médiathèques de bassin de vie de Cernay et de Sierentz dans le cadre du schéma de lecture publique est intégrée dans le CTV 2014-2019 pour un volume de crédits estimé à **105 695 €** en 2016.

B. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Un crédit de **12 100 €** en recettes de fonctionnement est inscrit pour 2016, correspondant au remboursement de documents et aux sommes dues par nos partenaires. Une régie de recettes sera également créée pour l'ouverture de la Médiathèque du Sundgau à Altkirch, qui permettra de percevoir les frais d'inscription des nouveaux lecteurs (15 € tarif plein), le remboursement des documents non restitués ou abimés et le produit du distributeur de boissons.

C. CREDITS D'INVESTISSEMENT

L'inscription en investissement de **25 000 € en Autorisation de Programme et 66 148 € en Crédits de Paiement** a pour objet de financer les projets suivants :

- Une **Autorisation de Programme de 25 000 €** permettra de continuer à proposer une offre diversifiée de prêt de matériel d'animation (raconte-tapis, kamishibais, expositions, etc.) et de matériel numérique (tablettes, liseuses, consoles de jeux vidéos, etc.) Ainsi pour 2016, il est demandé l'inscription en **Crédits de Paiement** de **5 000 €**.
- Une Autorisation de Programme de 201 000 € a été votée en 2012 pour permettre l'équipement des documents (livres, CD et DVD) d'un matériel RFID (Identification à Distance des Documents par Radio Fréquence). En 2016, les **Crédits de Paiement** s'élèvent à **61 148 €**, ce qui correspond à la dernière phase de l'autorisation de programme et au solde du marché contractualisé en 2012 avec la société NEDAP pour la fourniture de ce matériel.

III - ARCHIVES DEPARTEMENTALES

Les missions fondamentales des Archives Départementales, c'est-à-dire le contrôle, la collecte, le classement, la conservation, la communication – y compris la valorisation – des archives publiques et privées sont fixées par la législation et la réglementation en la matière.

En 2015, les Archives départementales du Haut-Rhin ont poursuivi leur engagement autour du centenaire de la première guerre mondiale : itinérance de l'exposition bilingue « Menschen im Krieg », numérisation des registres matricules des soldats ayant combattu pendant ce conflit, organisation du colloque sur la guerre de montagne en lien avec le Conseil départemental des Vosges, participation au projet du Pôle Archéologique Interdépartemental Rhénan sur la cartographie de la ligne de front.

Elles sont plus que jamais confrontées à des problèmes de place (à court terme) et de maîtrise des archives contemporaines.

En 2016, en plus des activités courantes, plusieurs opérations entamées en 2015 devraient aboutir :

- Mise en ligne du nouveau portail internet - plus ergonomique et intuitif – qui offrira une large palette de services et d'informations aux usagers : registres matricules numérisés, recensements, registres paroissiaux en sus de l'état civil ;
- Publication avec les Archives départementales des Vosges des actes du colloque « Guerre des Vosges, guerres de montagne » ;
- Finalisation de l'opération de numérisation des archives de la Régence d'Ensisheim dans le cadre du projet transfrontalier « Archivum Rhenanum »
- Poursuite de l'apport en ingénierie : aide et conseil en matière de classement, d'aménagement de locaux, de préparation aux éliminations, aide à la recherche... ;
- Organisation, en lien avec l'actualité commémorative des thématiques particulières, des visites aux Archives départementales.

Afin de pouvoir mener ces différentes actions à leur terme, il vous est proposé d'inscrire une enveloppe de **88 000 €** dont 50 000 € en crédits de fonctionnement et 38 000 € en crédits d'investissement. Les recettes prévisionnelles quant à elles sont estimées à 4 000 €.

Les dépenses de fonctionnement (50 000 €) se répartissent comme suit :

- 10 000 € : maintenance du matériel de microfilmage, de numérisation et de photocopie ;
- 15 000 € : Bibliothèque ;
- 15 000 € : Provision pour l'impression des actes du colloque « Guerre de montagne » ;
- 5 000 € : Petit équipement ;
- 5 000 € : Prestations de service.

Les dépenses d'investissement nécessitent l'inscription concomitante de 38 000 € en Autorisation de Programmes et Crédits de Paiement répartis comme suit :

- 22 000 € : Création de bases de données, rétroconversion d'instruments de recherche ;
- 4 000 € : Achats de documents ou de livres anciens relatifs au Haut-Rhin ;
- 12 000 € : Matériel de restauration et de conditionnement.

Les recettes peuvent être évaluées à 4 000 € et correspondent aux produits de la vente de publication ou travaux de reproduction.

Conclusion générale

Dans le cadre de la politique en faveur des services de la Culture, il est proposé d'inscrire un crédit global de **7 251 648 €** dont :

I. Pour la Culture et le Patrimoine : **6 635 500 €** ventilés comme suit :

⇒ Développement Culturel : **2 984 000 €** soit :

▪ **2 890 000 € en Fonctionnement**, répartis entre les différents programmes comme suit :

- 300 000 € pour les Expressions Artistiques (D021) ;
- 1 470 000 € pour les Lieux de Diffusion et Opérateurs Culturels (D022) ;
- 1 000 € pour l'organisation d'animations culturelles dans les locaux de l'Hôtel du Département (D022) ;
- 30 000 € au titre de l'opération "Collège au Cinéma" (D025) ;
- 1 089 000 € en faveur de l'Enseignement Artistique et Pratique (D026) au titre du Schéma Départemental de Développement des Enseignements Artistiques 2013/2017, dont 294 000 € pour les Conservatoires et 795 000 € pour les acteurs culturels concourant à la mise en œuvre d'un volet du Schéma ;

▪ **94 000 € en crédits de paiement et en autorisation de programme pour l'Investissement**, répartis comme suit :

- 90 000 € pour les investissements réalisés par une structure culturelle et une autorisation de programme du même montant (D022) ;
- 4 000 € pour le programme d'aide en faveur des bâtiments à vocation culturelle (D013) ;

➤ de confirmer, dans le cadre de l'opération "Collège au Cinéma", la prise en charge du prix du billet à hauteur de 2,50 €, hors frais de déplacement ;

➤ de valider la convention "Collège au Cinéma" 2015/2016 pour la mise en œuvre de l'opération et d'autoriser le Président à la signer (*annexe 1* au rapport) ;

➤ de confirmer le principe de la reconduction de la participation du Conseil départemental au dispositif "Collège au Cinéma" dans le Haut-Rhin pour l'année scolaire 2016/2017, sur la base d'une convention annuelle.

⇒ Patrimoine : **3 651 500 €** soit :

▪ **1 743 500 € en Fonctionnement**, répartis entre les différents programmes comme suit :

- 1 723 500 € pour le patrimoine protégé (D011) ;
- 20 000 € pour le patrimoine non protégé (D012) ;

▪ **1 908 000 € en crédits de paiement et 683 818 € en autorisation de programme pour l'Investissement**, répartis comme suit :

- 446 000 € en crédits de paiement et 381 818 € en autorisation de programme pour le Patrimoine Protégé (D011) ;
 - 60 000 € en crédits de paiement pour le Patrimoine non Protégé (D012) ;
 - 1 402 000 € en crédits de paiement et 302 000 € en autorisation de programme pour le programme d'aide en faveur des musées (D014 et D015) ;
- **10 000 € en recettes d'investissement** au titre du patrimoine protégé.
- de déroger, pour l'Association de l'Ecomusée d'Alsace, aux modalités de versement prévues par le règlement financier afin de pouvoir procéder au règlement de l'aide départementale à l'investissement pour 2016 selon l'échéancier susmentionné.

II. Pour la Médiathèque Départementale :

- d'inscrire au titre du Budget Primitif 2016, sur la Politique D032 – Médiathèque Départementale, les crédits suivants :
 - **25 000 € en Autorisations de Programme**, sur le Programme D132 - Investissement (matériel d'animation et matériel numérique)
 - **66 148 € en Crédits de Paiement**, sur le Programme D132 - Investissement (RFID, matériel d'animation et matériel numérique)
 - **462 000 € en Crédits de Fonctionnement :**
 - 455 000 € sur le Programme D632 (fonctionnement de la médiathèque),
 - 7 000 € sur le Programme D732 (aides au fonctionnement des associations Donneurs de Voix et à la réalisation d'un film documentaire sur le médiabus)
 - **12 100 € en Recettes de Fonctionnement** sur le Programme D632 (remboursements de documents, sommes dues par nos partenaires et régie de recettes de la Médiathèque du Sundgau).

III. Pour les Archives Départementales :

- d'inscrire au titre du Budget Primitif 2016, sur la Politique D041 – Archives Départementales, les crédits suivants :
 - **38 000 € en Autorisations de Programme**, sur le Programme D141 – Investissement ;
 - **38 000 € en Crédits de Paiement**, sur le Programme D141- Investissement (création de bases de données, rétroconversion de fichiers, acquisition d'archives ou de livres anciens) ;
 - **50 000 € en Crédits de Fonctionnement ;**
 - **4 000 € en Recettes de Fonctionnement ;**

- de donner délégation à la Commission Permanente pour :
 - la mise en œuvre de ces principes ;
 - le suivi de l'ensemble des actions culturelles ;
 - l'adoption du règlement intérieur de la médiathèque d'Altkirch.

- de délibérer sur l'inscription des autorisations de programme, ainsi que des crédits de paiement tel que figurant dans le rapport.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Eric STRAUMANN